

Date de dépôt : 14 décembre 2010

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève pour l'année 2009

Rapport de M. Olivier Norer

Mesdames et
Messieurs les députés,

Préambule

Le présent projet de loi a été étudié durant trois séances de commission, les 1^{er}, 8 et 22 octobre 2010, sous la docte présidence de M. Roger Deneys. Ont également assisté à la séance : M^{mes} Myriam Garbely, adjointe scientifique, service de l'énergie, et Christine Hislaire Kammermann, secrétaire générale, DSPE, MM. Daniel Chambaz, directeur général, Office de l'environnement, DSPE, Olivier Epelly, directeur du service de l'énergie. Ce rapport n'aurait pu être réalisé et finalisé sans l'aide précieuse de Christophe Vuilleumier. Qu'il en soit remercié !

Séance du 1^{er} octobre 2010 (audition de MM. André Hurter, directeur général, et Marcel Ruegg, directeur finances des SIG)

M. Hurter prend la parole et déclare que l'année 2009 a été une bonne année. Il précise que sa présentation se déroulera en deux phases, la deuxième étant plus technique et présentée par M. Ruegg.

- Il rappelle que 2009 a été marquée par le début du développement des nouvelles énergies renouvelables, notamment l'éolien.

- Il signale qu'Eco21, un projet doté de 53 millions, a atteint sa vitesse de croisière. Il précise que 8 millions ont déjà été dépensés et il mentionne que l'objectif 2010 des 25 GWh sera atteint dans les temps.
- Il rappelle ensuite la différenciation à faire entre les clients éligibles et ceux ayant choisi une offre de marché, lesquels représentent à Genève un taux de 60%, avec une durée moyenne de trois ans. Cette situation est unique en Suisse. Il indique que seuls deux clients importants ont quitté SIG.
- Il déclare encore que suite au rapport de la Cour des comptes, un nouveau modèle a été constitué au niveau de l'électricité, avec une marge de 5%, et qu'une péréquation plurimensuelle a été définie entraînant une amélioration de la stabilité des prix.
- Il évoque ensuite les sept « Activités » et déclare que tout est maintenant presque étanche, ce qui ne permet plus le financement d'une activité par une autre sans passer par le biais d'un prêt. Il précise que le traitement des dettes par activité doit encore être affiné.
- Il mentionne ensuite que les comptes 2009 sont également marqués par le report de l'investissement dans la CCF.
- Il signale que le projet GLN, quant à lui, « fait des petits » dans les régions les plus denses.
- Il évoque encore l'ouverture de la STEP du Bois-de-Bay et la mise en place d'une DRH au sein des SIG.
- Il rappelle par ailleurs le lancement du projet d'équipement en fibre optique et il déclare que le contrat avec Swisscom doit être signé d'ici fin octobre.
- Quant au troisième four des Cheneviers, sa fermeture s'est opérée plus rapidement que prévu, pour un coût de 1,5 million. Il précise que les 35 collaborateurs ont pu être replacés et il pense que des situations similaires se reproduiront à l'avenir. Il ajoute que l'exemple des Cheneviers est à ce titre important puisqu'il démontre que tout peut se dérouler dans des conditions acceptables.
- Il déclare ensuite que les actifs d'EOSH ont été revalorisés, raison pour laquelle les comptes présentent des chiffres particuliers. Il précise qu'il s'agit là d'un effet comptable extraordinaire non monétaire.
- Il signale encore que les coûts d'approvisionnement sont plus positifs que prévu et que la charge d'exploitation est passée de 326 millions à 328 millions, mais que dans les faits, c'est une baisse de 10 millions qui est enregistrée. Il ajoute que cette logique à la baisse sera abandonnée en

2011 puisque de nouvelles activités seront alors créées (FTTH, NER, Thermique).

- Il rappelle ensuite que les objectifs des collaborateurs sont fixés d'année en année et qu'ils ont été atteints à 61% en 2009.
- Il déclare encore que les projets d'investissement sont toujours trop hauts, ce qui provoque une différence en fin d'année.
- Il termine en déclarant que le résultat net est de 78 millions (90 millions en 2008) en retranchant l'effet EOSH. Quant au cash-flow, il se monte à 49 millions en 2009 (44 millions en 2008). Il ajoute que ce cash-flow sera négatif ces prochaines années à cause des investissements envisagés. Il précise qu'au final, l'exercice SIG est dans la cible.

M. Ruegg prend la parole et signale que les graphiques sur les volumes de consommation sont en fin de compte une image de la météo et de l'activité économique. Il explique qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la consommation d'énergie en 2009. Il précise que ce sont les entreprises qui ont diminué leur consommation. Il précise, cela étant, que sans les efforts de SIG, par le biais du programme Eco21 et d'autres projets comme par exemple GLN il y aurait eu une augmentation de 0,5%. Il évoque également le fait qu'à cause d'une année peu pluvieuse, la production d'électricité a été dès lors relativement basse. La consommation d'eau a par contre augmenté, bien que la consommation par habitant soit en diminution de 1% sur un trend de vingt ans. Il précise que les charges du réseau, proportionnelles au nombre d'habitants, augmentent, raison de l'adaptation tarifaire de la taxe d'épuration des eaux, ce d'autant plus que de nouvelles installations ont été construites. Il signale par ailleurs que pour la vente de gaz, l'augmentation des clients a compensé un hiver relativement doux. Il en vient aux déchets et déclare que les volumes ont diminué et que l'on parviendra à 220'000 tonnes d'ici deux ans.

Il rappelle alors que 2009 est marquée par un changement fondamental en ce qui concerne le modèle économique des SIG. Il rappelle également que la crise économique de 2009 a entraîné des effets positifs pour les SIG puisque l'Euro était alors en baisse. Il précise que 20 millions avaient pu être retournés aux clients de par ce fait, et qu'une baisse des tarifs, tarifs stabilisés sur trois ans alors qu'en Suisse on assistait à une augmentation de 3 à 5% des prix, avait pu être proposée dès le 1er janvier 2010. Il signale encore que les coûts du réseau ont diminué dans la seconde partie de l'année grâce à la baisse des prix de Swissgrid. Cette baisse sera répercutée dans les tarifs dès 2011. Il précise en outre que le prix du gaz a également diminué à deux reprises, le 1^{er} février et le 1er juin grâce à la chute du coût du baril. Il

mentionne encore que les mécanismes de péréquation ont été adaptés pour le gaz afin de garantir une certaine stabilité. Il précise de surcroît que les normes comptables s'appliquent à l'électricité et non au gaz pour des questions techniques.

Il déclare par ailleurs que le chiffre d'affaires est inférieur à l'année précédente puisque les achats d'énergie ont diminué. Il ajoute qu'une partie des charges d'exploitation oscillent en fonction du chiffre d'affaires ou de l'inflation. Si on exclut ces composantes pour analyser 2009 et 2008 à périmètre constant, les charges d'exploitation diminuent de 10 millions et l'on passe de 326 millions à 316 millions indépendamment de cette partie.

M. Hurter signale que l'augmentation du chiffre d'affaires « Services » impliquera une augmentation des charges d'exploitation, ce qui est une évidence.

M. Ruegg rappelle que l'augmentation de la taxe fédérale a pris de l'ampleur en 2009. Il indique ensuite que l'effectif des SIG est de 1'565 personnes à la fin de l'année, les besoins ayant été compensés par des intérimaires. Il précise que ce nombre dépassera de nouveau 1'600 l'année prochaine. Il explique ensuite par rapport aux amortissements, que la dépréciation du réseau Télécom a été retournée. Le taux de la dette en 2009 a été nettement inférieur à celui de 2008. Il commente ensuite le tableau des résultats analytiques des SIG et il rappelle que la soule de 92 millions sert de source de financement pour les investissements NER et le programme Eco21. Il évoque ensuite les investissements et il déclare qu'ils sont plus élevés que pour tout le reste de la décennie, sauf 2008. Il précise qu'il y a un plan de 1,4 milliards d'investissements sur cinq ans afin de pouvoir affronter les marchés et de diminuer la dépendance énergétique.

Il énumère les différents projets et rappelle que la dette avait diminué dans les années 2000 et que l'objectif d'un cash-flow de 50 millions est plus ou moins atteint. Il répète toutefois que la dette va augmenter ces prochaines années, mais il mentionne que la situation sera nettement différente à celle des années 90, puisque les fonds propres sont pour le moment quatre fois plus élevés qu'alors.

M. Hurter indique que les fonds propres de SIG passent de 1,7 milliard en 2008 à 2,1 milliard en 2009.

M. Ruegg ajoute que les fonds propres s'élevaient en 1998 à 500 millions et que les banques ne voulaient plus prêter d'argent. Il signale qu'à présent l'inquiétude porte sur la caisse de pension au vu du déficit de la CAP et du problème de financement. Il précise que les SIG devraient verser quelques 200 millions pour couvrir le 100% des engagements de prévoyance. Il signale

ensuite que la consolidation et la participation des sociétés jouent un rôle important dans les comptes. Il précise que c'est toutefois EOSH qui est la société la plus importante avec 536 millions de bénéficiaires provenant essentiellement de la revalorisation de ses actifs lors de la fusion avec Alpic. Ce résultat extraordinaire est essentiellement non monétaire. Il explique que les futurs retours permettront de financer les activités de production d'électricité et de diminuer les coûts d'approvisionnement.

Un commissaire Verts évoque alors les économies d'énergie et demande si l'économie réalisée est principalement liée au projet de GLN des Nations unies.

M. Ruegg répond par l'affirmative, mais précise que 8% d'économie ont aussi été réalisés sur les bâtiments des SIG. Il rappelle que les économies relèvent surtout du comportement des gens, raison pour laquelle il est nécessaire d'investir dans la communication.

Le même commissaire Verts demande s'il est prévu de procéder à des remboursements différenciés en fonction de l'énergie utilisée.

M. Ruegg répond par la négative et déclare que le principe est un remboursement identique par kWh. Il rappelle que ce sont les clients qui choisissent leur énergie.

Un commissaire libéral demande, en ce qui concerne la fibre optique, si le partenariat unique avec Swisscom est dû au dernier kilomètre. Il se demande par ailleurs si une différenciation est faite sur le territoire cantonal.

M. Hurter répond que le canton est scindé en trois, la zone rouge, la zone jaune et la zone verte, ceci en fonction des densités. Il précise que d'ici quatre à cinq ans les zones rouges et vertes seront en grande partie équipées. Il ajoute qu'il est prévu que les SIG construisent dans la zone jaune et Swisscom dans la zone rouge.

M. Hurter ajoute qu'un inventaire détaillé est actuellement fait dans la zone verte afin de trouver la meilleure solution pour chaque commune. Il précise que dans ce cadre, le troisième acteur est Cablecom dont la technologie est dépassée. Il signale en outre que Cablecom suisse est dans une phase difficile. Il remarque qu'il y a donc des flous mais qu'il est évident qu'à terme des partenariats forts seront nécessaires. Il ajoute que la différenciation est évidente puisque chaque commune est dans une situation différente.

M. Ruegg précise que le partenariat porte sur la construction du réseau. Il ajoute que ce n'est qu'une fois le réseau construit que des accords avec des fournisseurs de contenu pourront être conclus.

M. Hurter ajoute que les SIG ne peuvent pas fournir du contenu. Il mentionne encore que la capacité de la fibre optique couvrira le siècle entier.

Le même commissaire libéral pense que la fibre optique représente un atout économique majeur.

M. Hurter acquiesce mais il mentionne que ce projet est très ambitieux en raison de son hétérogénéité.

Un commissaire PDC demande s'il est possible d'avoir des détails sur les volumes de déchets en diminution et plus particulièrement sur l'impact de la fermeture du troisième four des Cheneviers et sur les effets de la crise économique. Il se demande également ce qu'il en est de la taxe d'incinération. Il se demande encore ce qu'il en est du taux de tri.

M. Hurter remarque que c'est l'interdiction d'importation de déchets qui a entraîné la fermeture du four 3. Il ajoute que si la crise a eu un effet sur les volumes, il n'y a pas véritablement eu de remontée par la suite. Il déclare ensuite que le taux de tri se situe aujourd'hui à 43%.

M. Chambaz intervient et déclare que le taux ne s'est pas amélioré en 2009 et qu'il est maintenant nécessaire d'entreprendre de gros efforts pour améliorer ce taux, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. Il rappelle que l'objectif en 2012 est un taux de récupération se situant à 45%.

M. Hurter rappelle par ailleurs que certains fournisseurs de déchets ont disparu et que les perspectives se situent entre 200 000 et 220 000 tonnes par an. Il signale par ailleurs que la taxe d'incinération est un sujet sensible et qu'il y a trois acteurs à prendre en compte, les SIG, le canton et l'ACG.

M. Chambaz remarque que la prudence est de mise car les Cheneviers est l'usine la plus chère de Suisse. Il mentionne qu'une augmentation risquerait de provoquer le départ des déchets d'entreprise dans d'autres usines. Il précise que la taxe est donc dépendante de l'avenir des Cheneviers. Il termine en déclarant que les travaux de réflexion à ce sujet débutent maintenant.

M. Hurter ajoute que le principe du « pollueur payeur » n'est aujourd'hui plus suspecté et qu'il est urgent de négocier. Il mentionne encore que l'exportation d'une tonne de déchets est moins chère que son incinération. Il rappelle alors que la future usine des Cheneviers devra être une usine de production d'énergie et non simplement un incinérateur !

M. Ruegg indique que le niveau de rémunération ne couvre pas les frais.

M. Chambaz rappelle alors que les tarifs doivent être approuvés par le Conseil d'Etat. Il précise que les SIG doivent en l'occurrence se coordonner avec les communes.

Un commissaire Verts demande ce qu'il faut penser du tri individuel par rapport au tri fait aux Cheneviers, notamment à l'égard des métaux. Il se demande ce qu'il en est de l'augmentation de la consommation d'énergie pour 2010.

M. Hurter répond que les métaux sont grossièrement récupérés aux Cheneviers. Il précise que sur le site des SIG au Lignon, le cuivre et la plupart des métaux sont également récupérés. Il explique ensuite à l'égard de FTTH que l'idée n'était pas de diminuer la consommation d'énergie. Il rappelle alors que les grands centres de calculs génèrent une grande consommation d'énergie, soit 20 à 25% de la masse. Il ajoute qu'il n'est cependant pas possible d'interdire aux gens d'aller sur Facebook.

M. Ruegg précise qu'il est toutefois possible de diminuer fortement la consommation de ces centres de calculs (SIG : moins 70%).

M. Hurter précise que ce sera également le cas du centre informatique de l'Etat.

M. Ruegg déclare ensuite qu'en 2010, malgré l'hiver qui fut froid et le mois de juillet particulièrement chaud, l'augmentation de la consommation d'énergie s'est révélé en-dessous de 1%. Il pense qu'il reste beaucoup d'efforts à faire pour limiter la consommation. Il signale par exemple que certains Etats américains comme le Vermont possèdent 170 personnes qui travaillent dans ce but, alors qu'à Genève, Eco21 ne regroupe que 9 personnes. Il ajoute que c'est un problème sociologique et qu'il est important de faire comprendre que baisser la consommation n'est pas forcément une baisse du confort.

Un commissaire libéral demande ensuite quelle est la part variable des salaires. Il se demande également pourquoi seuls 61% des objectifs du personnel ont été atteints.

M. Hurter répond que les buts sont sociaux, économiques et environnementaux. Il ajoute que les objectifs sont adaptés chaque année. Il déclare ensuite que la part variable atteint environ 3000 F par année pour un collaborateur en classe moyenne.

Le même commissaire libéral demande ce qui a conduit à une réévaluation des actifs.

M. Ruegg répond que jadis les barrages produisaient de l'électricité à un prix plus élevé que le marché et qu'il y avait pléthore d'énergie. Il ajoute que la situation a changé et que le prix a nettement augmenté. Il précise que par exemple le 6 janvier 2009, le prix est monté jusqu'à 1,60 F le kWh. Il déclare que les barrages ont donc pris beaucoup de valeur. Il ajoute qu'EOSH avait par ailleurs acquis des actions dont le cours a fortement augmenté. Cette

augmentation de valeur avait été comptabilisée directement dans les fonds propres. Il mentionne qu'à présent les SIG ont la maîtrise de ces éléments et que la plus-value doit être comptabilisée. Il termine en déclarant que c'est par le biais d'une fusion que cela a été possible, une fusion qui s'est déroulée au bon moment.

Le même commissaire libéral déclare alors que le pan « Services » des SIG est une notion délicate puisqu'il n'y a presque pas de concurrence. Il se demande comment il est possible de comparer les tarifs SIG aux prix du marché puisque SIG est une entreprise parapublique. Il pense donc que l'activité de services doit être réduite à des domaines précis.

M. Hurter répond que SIG n'a pas de structure pour travailler comme une PME. Il rappelle que l'activité de télécommunication et l'éclairage public appartiennent à ce pan « Services ». Il précise que c'est l'efficacité énergétique qui doit être développée, et ce au niveau du concept et non de la réalisation. Il rappelle par ailleurs que si SIG ne procure pas certains services, c'est la Romande énergie ou tout autre concurrent qui s'en occupera.

Un commissaire UDC demande quel est l'impact de la diminution des Cheneviers sur Cadiom.

M. Hurter répond que la nouvelle CCF et la création d'un réseau CAD Cadiom-Lignon-Meyrin répondent à cette inquiétude. Il ajoute que si Cadiom était un réseau fermé, le risque serait existant.

M. Ruegg rappelle qu'il est possible de basculer sur le gaz pour les jours les plus froids en cas de besoin.

M. Hurter mentionne que le problème principal des Cheneviers est leur résultat d'exploitation négatif, une tendance qui va augmenter.

Un commissaire libéral déclare que les normes OPAIR ne permettent plus de brûler du MDF ou des déchets de bois de chantier. Il ajoute devoir payer 450 F la tonne pour leur élimination aux Cheneviers, et que cette usine s'en sert pour produire de l'énergie qui est revendue.

M. Hurter répond que SIG est en contact avec Serbeco pour trouver une meilleure solution.

M. Chambaz intervient et rappelle que depuis 1992, il est interdit de brûler ce type de bois. Il ajoute qu'il y a un certain flou entre le bois usagé et les résidus de bois. Il précise qu'aucune installation n'existe à Genève pour brûler les résidus de bois. Il rappelle également que jadis le bois usagé était exporté en Italie pour faire des panneaux mais qu'à présent, il a été jugé préférable de pratiquer un tarif spécial de 30 F la tonne pour incinérer ce bois aux Cheneviers. Il indique qu'il s'agit toutefois d'une situation provisoire. Il

termine en mentionnant qu'il existe par ailleurs des projets privés de chaudière spéciale qui sont d'un autre type que les chaudières à pellets.

Un commissaire des Verts demande quelles sont les activités nommées « Autre » dans les comptes.

M. Ruegg répond que dans cette rubrique entrent les 92 millions de la soulte, l'entièreté des charges de support et le retour d'*impairments* avec 34 millions de résultat, plus le gain des intérêts des dettes internes. Il indique encore que la réalité comptable oblige chaque entité SIG à montrer son bilan.

Le même commissaire des Verts demande ensuite quelle est l'évolution du prix du traitement de la tonne de déchets.

M. Chambaz répond que rien n'a bougé depuis dix ans à l'exception de la redevance instaurée par la loi sur la gestion des déchets.

M. Hurter confirme que le prix SIG n'a pas évolué depuis dix ans.

M. Ruegg remarque ensuite que la comptabilité analytique expliquée à la commission a satisfait la Cour des comptes.

Un commissaire socialiste demande encore ce qu'il en est du sponsoring 2009.

M. Hurter répond que SIG a sponsorisé notamment Solar Impulse, le Servette club, l'OSR, les illuminations de Noël, la Course de l'Escalade, etc.

Le même commissaire socialiste demande ce qu'il en est de la FEDRE.

M. Hurter répond que la subvention est passée de 100 000 F à 20 000 F aujourd'hui.

Le même commissaire socialiste mentionne que cette aide reste une épine dans le pied du géant SIG. Il se demande encore ce qu'il en est du mécanisme de stabilisation des prix.

M. Ruegg répond que l'approvisionnement est assuré pour trois ans et qu'il n'y a pas de volonté de dissimuler des pertes pour mieux augmenter les prix à l'issu de ce délai. Il pense même que les tarifs pourront être maintenus en 2013.

Le même commissaire socialiste demande encore si la consommation par ménage diffère selon la couleur de l'électricité.

M. Ruegg répond par la négative.

Un commissaire des Verts demande également qui définit les tarifs ainsi que les remboursements.

M. Ruegg répond que c'est le Conseil d'Etat qui fixe les tarifs. Il ajoute que l'EiCom prévoit un remboursement deux ans plus tard mais qu'elle n'est pas opposée à un remboursement l'année suivante comme le pratique SIG.

M^{me} Garbely indique que ces remboursements sont également soumis au Conseil d'Etat.

Séance du 8 octobre 2010 (discussions et vote d'entrée en matière)

Le président signale qu'il y a une demande du département pour surseoir à l'adoption du procès-verbal du 8 octobre et valider clairement les propos de chacun et éliminer toutes erreurs du procès-verbal.

Le président évoque ensuite le mail de M. Ruegg concernant l'évolution de la consommation en fonction du type d'électricité consommée. Il pense que ce n'est pas une question fondamentale pour les comptes et qu'il sera possible de revenir sur ce point lors d'une prochaine séance. Il précise que cette question est par ailleurs intéressante.

Un commissaire UDC prend la parole et déclare que le dialogue avec les SIG est plus ouvert et bien meilleur depuis que M. Hurter a pris ses fonctions. Il pense que c'est une chance pour Genève que cette personne soit à ce poste.

Un commissaire radical souligne l'effort et la volonté d'investissement des SIG qui vont de l'avant. Il pense que c'est une attitude responsable pour l'avenir.

Un commissaire libéral pense également que M. Hurter a bien compris le rôle des SIG qui est avant tout un rôle de distribution avant d'être un bureau d'études, ce qui a par le passé fait grincer des dents. Il rappelle qu'il a été dit que SIG voulait reprendre à son compte la gestion des canalisations des réseaux communaux. Il ajoute que la gestion de M. Hurter va maintenant dans la ligne d'une entité de distribution. Il espère en outre que les comptes 2010 seront aussi positifs que les comptes 2009.

Un commissaire Verts remarque qu'il n'y a pas eu de gros efforts d'investissements entre 2008 et 2009 et il mentionne que les projets envisagés pour l'année prochaine démontrent que les SIG se soucient de l'avenir. Il signale par ailleurs que 1,6 milliard de couverture pour la caisse est un montant énorme pour une entreprise de 1500 personnes.

Un commissaire socialiste répond ne pas être un expert dans ce domaine, mais il croit que les SIG doivent investir d'avantage d'argent pour assurer le 100% de la couverture. Il rappelle que ce sont les normes comptables qui ont changé et qui entraînent un accroissement de la couverture. Il signale cependant qu'il transmettra la question aux SIG.

Un commissaire libéral déclare qu'il est intéressant de constater la clarté des secteurs dans cette comptabilité analytique et de voir ce qui est rentable. Il pense également que la capacité de M. Hurter pour gérer une telle entreprise est excellente et il espère qu'il restera aux commandes de cette entreprise. Il invite alors certains partis à faire le poing dans la poche en ce qui concerne les salaires et à tirer un trait sur le passé.

Une commissaire socialiste déclare que son parti votera également ces comptes. Elle rappelle alors le rôle important des SIG dans la baisse de la consommation d'énergie et elle remarque que c'est un partenaire très fiable. Elle déclare encore se réjouir d'étudier le budget 2011.

Un autre commissaire socialiste ajoute que la subvention de la FEDRE reste problématique, puisque le dirigeant de cette association est le vice-président des SIG. Il rappelle que cette subvention est déjà passée de 100 000 F à 20 000 F mais il pense que cela reste problématique, ce d'autant plus que les conditions d'octroi des subventions restent floues. Il espère que cette subvention cessera dans les meilleurs délais. Il déclare ensuite rester sceptique sur le principe d'une entreprise publique qui cloisonne ses activités, ce qui n'est pas le cas dans le privé. Il pense qu'une entreprise doit être considérée comme un tout et que si certaines activités sont déficitaires, elles restent complémentaires au reste.

Un commissaire UDC répond que c'est la loi qui impose ce cloisonnement. Concernant la FEDRE, il pense qu'il s'agit plutôt d'un héritage empoisonné que M. Hurter a reçu et qui disparaîtra à terme.

Dans l'attente des compléments au procès-verbal du 1er octobre, le président fait voter tout de même l'entrée en matière sur le PL 10700.

Le président met aux l'entrée en matière sur le **PL 10700**

Pour : 11 (2 S, 3 Ve, 1 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)

Séance du 22 octobre 2010 (vote final du projet de loi)

Le procès-verbal du 1^{er} octobre, corrigé et complété, est approuvé à l'unanimité par la commission. Le président procède ensuite au vote article par article.

Le président met aux voix l'article 1

Pour : 11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 MCG)

Le président met aux voix l'article 2

Pour : 11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 MCG)

Le président met aux voix l'article 3

Pour : 11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 MCG)

Le président met aux voix le PL 10745 dans son ensemble

Pour : 11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 MCG)

La commission vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi, en procédure des extraits.

Projet de loi

(10700)

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services Industriels de Genève pour l'année 2009

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 25 mars 2010,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève, ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont approuvés.

Art. 2 Comptes de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2009, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

a) résultat opérationnel consolidé du groupe	220 042 429 F
b) résultat net consolidé du groupe	652 697 268 F
c) total du bilan consolidé du groupe	3 705 982 459 F

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.